

CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT



ENTRE :

La Cour administrative d'appel de Nantes

Ayant son siège :
2 place de l'Edit de Nantes
44185 NANTES

Représentée par M. Olivier COUVERT-CASTÉRA
En sa qualité de Président

Et

L'association Ose ton futur

Ayant son siège :
24 allée Félix Guyon
44800 Saint-Herblain

Représentée par Madame Nabila HURUGUEN
En sa qualité de Présidente

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de formaliser les actions communes susceptibles d'être mises en œuvre en faveur d'une meilleure insertion et d'un meilleur accès au monde professionnel des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville ou des zones rurales.

Les parties conviennent d'élargir ce partenariat aux manifestations organisées par l'association en direction des élèves et de leurs parents en vue de leur permettre de développer leur ambition et d'ouvrir leur champ de vision en termes d'orientation.

Le Conseil d'État a mis en place une politique en matière de lutte contre les discriminations au sein de l'ensemble de la juridiction administrative. Cet engagement en faveur de la diversité et de l'égalité des chances s'est traduit par l'obtention du Label Diversité délivré par l'AFNOR en février 2020.

C'est le sens de l'action volontariste et ouverte sur la cité que mène la cour depuis plusieurs années en matière de prévention des discriminations et promotion de la diversité tout en visant à mieux faire connaître ses missions et les métiers de la justice administrative auprès des publics les plus éloignés de la « sphère publique ».

Pour l'association « Ose ton Futur », ce partenariat s'inscrit dans le cadre de son projet global en faveur de l'égalité des chances pour la jeunesse.

Article 2 : organisation des stages

Dans le cadre de cette politique, la juridiction administrative s'est engagée à accueillir en stage d'observation des élèves de classes de troisième issus des collèges relevant des réseaux d'éducation prioritaires (dits « REP et REP+ ») et de la politique de la ville (quartiers prioritaires politique de la ville), ou des élèves de milieu rural. Ces stages s'intègrent au parcours d'orientation mis en place pour accompagner les élèves de 3ème dans l'élaboration de leur futur parcours professionnel et permettent à des élèves motivés de découvrir les missions et les métiers de la juridiction administrative, de leur donner goût de la poursuite des études supérieures et de les sensibiliser sur les contraintes et les réalités de la vie professionnelle.

La Cour administrative d'appel de Nantes s'est fixée pour objectif d'accueillir chaque année deux (2) élèves de classe de troisième dans le cadre de chaque session de stage d'observation.

Les stages seront d'une durée de 3 à 5 jours et se dérouleront avec une répartition des élèves sur une ou plusieurs semaines selon les possibilités d'accueil des services de la cour.

Cette planification entre le mois de décembre et celui de février de chaque année devrait permettre d'accueillir 16 élèves soit un objectif de 8 sessions de stages par an.

L'association s'engage de son côté à diffuser auprès des responsables d'établissements les offres de stage et de coordonner plus largement la remontée des besoins à travers le dispositif les « Cordées de la réussite ».

Article 3 : organisation d'un « passeport découverte » de la juridiction administrative

La cour s'engage à proposer au moins une fois par an à 25 élèves collégiens ou lycéens issus des établissements REP/REP+ de Loire-Atlantique un « passeport découverte » de la juridiction administrative. Au cours de la matinée, les élèves assisteront à une présentation des missions et métiers de la juridiction et à une audience publique. Une rencontre avec des magistrats et des cadres du greffe permettra aux jeunes d'échanger directement avec ces derniers. En après-midi, des ateliers pourront être organisés par métier (juge, greffier, fonctions supports, informatique) pour mettre en avant les parcours des membres de la cour.

L'association s'engage à coordonner au plus près du terrain en lien avec les chefs d'établissement volontaires et les enseignants l'établissement de la liste des élèves qui seront accueillis.

L'édition 2024 devrait se tenir le jeudi 21 mars 2024 (date à confirmer). Des magistrats de la cour et des encadrants ou agents du greffe seront sollicités en vue de participer à cette manifestation.

Article 4 : participation au Forum d'orientation

L'association « Ose ton futur » organise tout au long de l'année plusieurs ateliers ayant vocation à faciliter les rencontres entre professionnels et scolaires. Des magistrats de la Cour et des encadrants ou agents de Greffe pourront être sollicités à participer à ces manifestations.

Article 5 : date d'effet - résiliation

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans à compter de la date de signature. À l'issue de cette échéance, elle pourra être prorogée d'un commun accord par voie d'avenant pour une nouvelle période, après évaluation faite par les deux parties des acquis et résultats de la période écoulée.

La présente convention pourra être dénoncée à tout moment par l'une des parties avec un préavis de trois mois.

La partie désireuse de résilier la convention devra notifier son intention à l'autre partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La résiliation ne peut intervenir avant la fin de l'année scolaire.

Article 6 : avenant

Toute modification relative à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

Article 7 : contestations - règlement des litiges

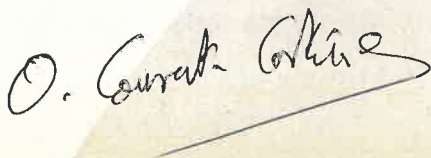
Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les contestations qui pourraient surgir de l'exécution des clauses de la présente convention.

Fait à Nantes, le 11 décembre 2023

En deux exemplaires originaux.

Pour la cour,

Le Président



Olivier COUVERT-CASTERA

Pour l'association,

La Présidente



Nabila HURUGUEN